



TECHNISCHE KOMMISSION FÜR DAS GEBRAUCHS- UND SPORHUNDEWESEN
der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft

COMMISSION TECHNIQUE POUR CHIENS D'UTILITE ET DE SPORT
de la Société Cynologique Suisse

COMMISSIONE TECNICA PER CANI DI UTILITÀ E DI SPORT
della Società Cinologica Svizzera



Directives Concours de base

Version 4 valable dès 01.01.2024



TECHNISCHE KOMMISSION FÜR DAS GEBRAUCHS- UND SPORHUNDEWESEN
der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft

COMMISSION TECHNIQUE POUR CHIENS D'UTILITE ET DE SPORT
de la Société Cynologique Suisse

COMMISSIONE TECNICA PER CANI DI UTILITÀ E DI SPORT
della Società Cinologica Svizzera



Abréviations :

CB = Concours de Base
CC = Conducteur de chien
Ch = chien

Généralités

Le Concours de base (CB) est un examen indépendant à tous les égards du règlement national de concours (RN) et du règlement de concours international de chiens d'utilité (FCI IGP).

Il n'y a pas d'inscription des résultats dans un livret de travail officiel de la CTUS.

Tous les règlements, instructions et formulaires applicables à un CB sont publiés dans leur état actuel sur le site Internet "www.ctus.ch/CB".

Objectif

La CB doit permettre de s'initier au sport canin dans un délai prévisible et est considéré comme une étape préalable à la pratique des sports canins officiels.

Une CB doit principalement fournir des informations sur l'état actuel de la formation en vue de classes de concours supérieures.

Exigences concernant la section, l'organisation, l'association

Aucune exigence n'est posée à l'organisateur. L'affiliation à la SCS est souhaitable.

Les exigences de ces directives doivent impérativement être respectées.

Déroulement

L'organisation et le déroulement d'un CB sont régis par la check-list qui se trouve sur le site Internet "www.ctus.ch/CB/Information".

En outre, le chef de concours est responsable de l'organisation et du déroulement du CB et doit informer les évaluateurs et les participants des détails au moins 5 jours avant le CB.

Les instructions des évaluateurs doivent être respectées dans tous les cas. Les évaluateurs sont responsables de l'exécution du CB conformément au règlement. Le déroulement des différents exercices est décrit dans la liste ci-dessous. Il est de la compétence de l'organisation et finalement de l'évaluateur de faire exécuter les exercices individuellement, répartis en groupes ou directement les uns après les autres. Les informations correspondantes doivent être communiquées aux conducteurs avant le début du CB.

Les chiennes en chaleur doivent prendre le départ à la fin et ne doivent pas gêner les autres participants.

Avant le premier travail, l'évaluateur peut effectuer une brève visite des installations avec les participants.

Déroulement d'un CB

- Demande d'un ou de plusieurs évaluateurs par l'organisation
- Confirmation écrite par l'évaluateur
- Contrôle de la publication par l'évaluateur, et transmission de l'annonce de l'épreuve à « kontrollleur@tkgs.ch »
- Annonce du Concours de base sur "www.ctus.ch/CB/Information" pour publication sur le site Internet de la CTUS (au moins 4 semaines avant le CB).
- Information des évaluateurs et des participants par l'organisation sur les détails du Concours de base (au moins 4 jours avant le CB)



TECHNISCHE KOMMISSION FÜR DAS GEBRAUCHS- UND SPORHUNDEWESEN
der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft

COMMISSION TECHNIQUE POUR CHIENS D'UTILITE ET DE SPORT
de la Société Cynologique Suisse

COMMISSIONE TECNICA PER CANI DI UTILITÀ E DI SPORT
della Società Cinologica Svizzera



- Concours de base / lecture du classement
- Envoi du classement par l'organisation à la CTUS (pour publication sur la page d'accueil de la CTUS, à "kontrolleur@tkgs.ch")
- Versement de la taxe d'examen par l'organisation à la CTUS (au plus tard 10 jours après le CB).

Jours d'examen

Un CB peut être organisé n'importe quel jour de la semaine.
Il est également permis d'organiser un CB en soirée.

Nombre de participants

Il n'y a pas d'exigence minimale quant au nombre de participants.
Un évaluateur peut évaluer au maximum 36 participants par jour et par épreuve. Si le nombre de participants est plus élevé, il faut faire appel à davantage d'évaluateurs et répartir les exercices en conséquence, sachant qu'un exercice doit toujours être évalué par le même évaluateur au sein d'une épreuve.

Frais d'examen

Un montant de 10.00 CHF par participant doit être versé spontanément au plus tard 10 jours après le CB sur le compte de la SCS z G TKGS (IBAN CH51 0900 0000 6027 6081 7). Cette contribution comprend toutes les prestations de la CTUS, comme l'annonce du concours sur le site Internet de la CTUS, les règlements et documents gratuits relatifs au CB, ainsi qu'un modèle de certificat. De plus, les organisateurs n'ont pas à acheter un programme informatique et les CC n'ont pas à payer de livret de travail.
La CTUS recommande des frais d'examen d'au moins 30.00 CHF.

Exigences envers les conducteurs et les chiens

Un comportement social et intéressé est exigé de la part du chien.
Le CC doit se comporter de manière sportive et loyale envers son chien, les évaluateurs et l'organisateur.

Équipement

Le chien doit porter pendant toute l'épreuve un équipement, collier et harnais, conforme à la loi. Les colliers à tiques non serrés sont autorisés.

De plus, le CC doit porter sur lui une laisse de longueur appropriée pendant toute la durée de l'épreuve. Celle-ci doit être tenue à l'extrémité pendant l'exercice et permettre au chien de suivre le parcours en laisse détendue, un enroulement de la laisse n'est pas autorisé.

L'évaluateur est habilité à effectuer des contrôles concernant l'équipement et à ordonner des adaptations.

Les gilets d'entraînement et les tabliers, ainsi que les poches ventrales sont autorisés.

Début d'un exercice

L'évaluateur autorise le début de l'exercice. A partir de cette autorisation, le CC peut démarrer directement l'exercice ou commencer la phase de préparation.

Nourriture / Objet de motivation

Les objets de motivation et la nourriture ne doivent pas être portés de manière visible dans la poche et doivent être utilisés/distribués aux endroits prévus à cet effet. Il faut veiller à ce que les équipes suivantes ne soient pas désavantagées. Si nécessaire, les



TECHNISCHE KOMMISSION FÜR DAS GEBRAUCHS- UND SPORHUNDEWESEN
der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft

COMMISSION TECHNIQUE POUR CHIENS D'UTILITE ET DE SPORT
de la Société Cynologique Suisse

COMMISSIONE TECNICA PER CANI DI UTILITÀ E DI SPORT
della Società Cinologica Svizzera



emplacements des exercices peuvent être déplacés. Ce faisant, il faut veiller à ce que les conditions d'examen soient si possible identiques pour tous les participants au CB.

Préparation / Validation

Pour la phase de préparation et de validation, le CC dispose de 20 seconds maximums avant et après chaque exercice. L'organisation de ces phases est laissée à l'appréciation du CC. Ces phases n'exercent aucune influence sur l'évaluation.

Après la validation de l'exercice par l'évaluateur, le CC peut commencer la préparation et se lancer de manière autonome dans l'exercice.

Commandements

Les commandements sont librement choisis par le CC et peuvent être donnés en combinaison avec le nom et un signe visuel.

Les commandements supplémentaires entraînent une déduction standard d'un demi-point.

Si un exercice ne peut pas être terminé après deux commandements supplémentaires, le travail individuel doit être interrompu. Une évaluation est effectuée jusqu'à l'interruption. Il est possible de se présenter à l'exercice suivant.

Aides

Toute aide supplémentaire dévalorise l'exercice en conséquence.

Si le chien est tenu directement par le collier pendant qu'il travaille ou se déplace, pour chaque prise au collier une déduction forfaitaire de 1 point sera appliquée.

Conduite du chien entre les exercices

Entre les exercices, le chien peut être tenu en laisse ou en liberté, au choix.

Comportement du chien

Pendant toute la durée de l'épreuve (de l'inscription à l'examen jusqu'à la lecture des résultats), le chien doit se comporter de manière neutre. Si le comportement du chien présente un quelconque danger, l'équipe doit être immédiatement exclue du CB.

Identité du chien

L'identité du chien doit pouvoir être prouvée. Ce contrôle fait partie intégrante du premier travail à fournir. L'organisateur met à la disposition de l'évaluateur les feuilles de notes complétées avec toutes les données des participants (original sur le site "www.ctus.ch/CB/Information").

L'organisateur doit déterminer avant l'examen si l'appareil à puce est apporté par l'évaluateur ou mis à disposition par l'organisateur.

Évaluateurs

Seules des personnes formées par la CTUS peuvent être engagées comme évaluateurs.

Vous les trouverez sur le site Internet de « www.ctus.ch/CB/Information ». Les évaluateurs sont tenus de se conformer aux règlements en vigueur.

L'évaluateur a droit à une indemnité de 100.00 CHF et de 0.70 CHF / par kilomètre parcouru. Les décisions des évaluateurs sont sans appel.

Les évaluateurs sont évalués par l'CC à l'aide de feuilles de feedback. Ces feuilles doivent être mises à disposition par l'organisateur et remises aux évaluateurs à la fin du CB.



Évaluation

L'évaluation est effectuée par l'évaluateur en fonction des qualifications et présentée au CC à la fin du travail dans un commentaire ouvert. La décision de l'évaluateur doit être acceptée dans tous les cas et ne peut pas être contestée.

exc = excellent = exécution joyeuse et attentive, sans aides supplémentaires, ni restrictions

tb = très bon = exécution joyeuse et attentive avec de légères aides et de légères restrictions

bon = bon = exécution modérément joyeuse et attentive avec des aides et des restrictions

sat = satisfaisant = exécution non joyeuse et inattentive, aides et restrictions importantes

ins = insuffisant = exécution peu joyeuse et inattentive, aides fortes, restrictions massives ainsi que parties d'exercice manquantes

exc = 100 - 96% / tb = 95 - 90% / b = 89 - 80% / sat = 79 - 70% / ins = 69 - 0%.

Des **quarts** de point peuvent également être attribués lors de l'évaluation individuelle et de l'évaluation finale.

Abandon

Il est laissé à l'appréciation de l'évaluateur d'interrompre un exercice pour des raisons de santé ou de comportement et de retirer un chien du concours. Si l'évaluateur constate que le Ch est surmené, le travail peut également être interrompu.

Les points attribués jusqu'à l'interruption restent acquis.

Disqualification

En cas de comportement antisportif du CC ou si le Ch n'est plus en main du CC et se montre agressif envers d'autres animaux ou personnes, l'équipe doit être disqualifiée. Cette règle s'applique pendant toute la durée du CB (de l'inscription le jour de l'épreuve jusqu'à la proclamation des résultats incluse). **Un chien n'est par exemple plus sous contrôle, s'il ne revient pas vers le CC après 3 rappels. Cela s'applique également pour tous les exercices, ainsi que pendant les phases intermédiaires et les phases de déplacement.**

En cas de disqualification, le CB sera évalué avec 0 points.

Classement

Le classement se fait sur la base de la somme de tous les points obtenus. En cas de total de points identique, le classement est effectué au même rang. En revanche, le rang suivant est omis.

En souvenir de sa prestation, le CC reçoit un certificat indiquant le nombre de points obtenus et son rang. Pour cela, l'organisateur peut concevoir son propre certificat ou utiliser le modèle de la CTUS.

Plaintes

Les plaintes contre les organisateurs, les évaluateurs (les évaluations sont exclues, elles sont définitives et ne peuvent pas être contestées) et les CC doivent être adressées par écrit au Président de la CTUS dans les 5 jours suivant un CB. En outre, des frais de traitement d'un montant de 300.00 CHF doivent être versés dans les 10 jours sur le compte de la CTUS. La CTUS prend la décision finale.



TECHNISCHE KOMMISSION FÜR DAS GEBRAUCHS- UND SPORHUNDEWESEN
der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft

COMMISSION TECHNIQUE POUR CHIENS D'UTILITE ET DE SPORT
de la Société Cynologique Suisse

COMMISSIONE TECNICA PER CANI DI UTILITÀ E DI SPORT
della Società Cinologica Svizzera



Procédure de sanction

En cas de non-respect de ces instructions ou d'omission du paiement des taxes prescrites, la CTUS est en droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de passer des examens à l'encontre des organisations, des évaluateurs et des CC, ou le prélèvement des sanctions financières.

Adaptation des instructions :

Il est de la compétence de la CTUS de procéder à des adaptations de ces instructions. Ces modifications doivent être mentionnées sur le site Internet de la CTUS.

Dispositions finales :

En cas d'incidents, d'incertitudes ou de doutes, la CTUS décide en dernier ressort.

En s'inscrivant à un CB auprès de la CTUS, une organisation / direction de concours confirme qu'elle s'est informée sur toutes les directives relatives au CB et qu'elle les accepte.

En s'inscrivant à un CB, les CC confirment également qu'ils se sont informés de tous les règlements et dispositions et qu'ils les approuvent.

Un CB a un caractère public et les prises de photos et de films sont donc autorisées. De telles prises de vue ne sont toutefois pas reconnues comme preuves ou autres.



Exercices :

1. Contrôle d'identité (en laisse) 10 pt.

Au début d'un CB, l'identité du Ch doit être vérifiée au moyen d'un contrôle du numéro de la puce. Le contrôle est effectué par l'évaluateur en dehors de la place de présentation, dans un environnement aussi neutre que possible. Pour pouvoir effectuer le contrôle, l'évaluateur se place sur le côté du chien. Le Ch peut être légèrement touché. Si la puce n'est pas trouvée après une ou deux tentatives au maximum, le lecteur de puce doit être remis au CC pour la suite de la recherche.

Évaluation : Lors du contrôle, le Ch doit se montrer neutre et impartial. Tout comportement indésirable, comme l'appréhension, la nervosité, l'agitation, l'insécurité, etc. dévalorise le travail en conséquence.

Récompense : Lorsque le contrôle d'identité est terminé, ce qui est le cas par la validation de l'évaluateur, le Ch peut être récompensé.

2. Salutation (en laisse) 10 pt.

Après le contrôle d'identité, le CC se présente avec son Ch à l'évaluateur dans l'aire de présentation, prêt au travail. A cette occasion, le CC annonce son nom et celui de son Ch et tend la main à l'évaluateur.

L'exercice est terminé lorsque l'évaluateur s'est éloigné d'environ 2 pas.

Évaluation : lors de l'accueil, le Ch doit se montrer neutre et à l'aise vis-à-vis de l'évaluateur et concentré et attentif vis-à-vis de son CC.

Récompense : Après que l'évaluateur s'est éloigné d'environ 2 pas, le Ch peut être récompensé.

3. Conduite (en laisse) 10 pt.

La conduite en laisse s'effectue sur un parcours de 10 pas, défini par des repères. Le Ch est conduit à gauche. La laisse peut être tenue au bout à gauche ou à droite.

Évaluation : Le Ch doit suivre son CC avec joie et attention, l'épaule à la hauteur du genou du CC, mais sans le pousser. La laisse doit pendre librement.

Récompense : En dehors du parcours défini, le Ch peut être récompensé.

4. Conduite (sans laisse) 10 pt.

Analogue à l'exercice 3

5. Prise de la position assise (sans laisse) 10 pt.

En mouvement ou à partir de n'importe quelle position, le chien prend la position assise, dans un carré marqué d'environ 3 x 3m, pendant 3 secondes.

Une préparation éventuelle doit se faire en dehors de ce marquage.

Évaluation : la position doit être prise de manière sûre et sans basculer. Pendant que le Ch est en position assise, il doit se montrer attentif à son CC.

Récompense : Après les 3 secondes en position assise, le Ch peut être récompensé.

6. Prise de la position couché (sans laisse) 10 pt.

Analogue à l'exercice 5

7. Tenir ou porter un objet (en laisse ou sans laisse) 10 pt.

Au choix, un objet quelconque appartenant au CC peut être porté sur une distance marquée de 10 pas ou être mis dans la gueule du conducteur pour être tenu et retiré



TECHNISCHE KOMMISSION FÜR DAS GEBRAUCHS- UND SPORTHUNDEWESEN
der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft

COMMISSION TECHNIQUE POUR CHIENS D'UTILITE ET DE SPORT
de la Société Cynologique Suisse

COMMISSIONE TECNICA PER CANI DI UTILITÀ E DI SPORT
della Società Cinologica Svizzera



après au moins 5 secondes. L'objet peut être porté sur soi ou déposé dans un dépôt mis à disposition.

Évaluation : L'objet doit être tenu tranquillement par le Ch

Récompense : Après une distance de 10 pas pour le port ou d'au moins 5 secondes pour le maintien, le Ch peut être récompensé. Un commandement pour la remise de l'objet n'est pas obligatoire.

8. Saut (sans laisse) 10 pt.

Un saut, réglé avant le premier exercice à la hauteur souhaitée par le CC (10 - 80 cm), doit être franchi par le Ch avec force depuis une position ou un mouvement librement choisi.

Évaluation : Sauter l'obstacle avec joie, force et sécurité.

Si le chien ne franchit pas le saut au premier essai, un deuxième essai est autorisé avec une déduction forfaitaire de 5 points.

Récompense : Après avoir sauté l'obstacle.

9. Rester (sans laisse) 10 pt.

Pendant que le Ch reste dans une position librement choisie (couché, assis, debout), le CC s'éloigne de 10 pas et revient à son Ch.

Évaluation : le Ch reste calme et attentif dans sa position. La dévalorisation par changement de position est d'une qualification.

Récompense : Après que le CC soit revenu auprès de son Ch.

10. En avant (sans laisse) 10 pt.

Le Ch doit se détacher avec détermination de son CC sur une distance marquée d'au moins 20 pas. Pour cet exercice, le CC est libre d'utiliser des aides. Celles-ci peuvent être déposés juste avant l'exercice du "en avant" ou au début de tous les exercices. Lors du dépôt (et non du lancer) juste avant l'exercice du "en avant", le chien peut au choix attendre ou aller le CC.

Évaluation : seul le détachement déterminé en ligne droite dans le parcours marqué est évalué. Une éventuelle motivation avant l'exercice du "en avant" et un couché ou un rappel après avoir atteint la distance ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

Récompense : après le parcours de 20 pas, à choisir librement.

Exemple d'une installation de parcours possible :

